



BAROMÈTRE ANNUEL ALPHABET FRANCE / IFOP « ENTREPRISES & MOBILITÉ » :

**72% des actifs français
utilisent une voiture pour se rendre au travail**
soit 4 points de moins qu'en 2018
et 9 points de moins qu'en 2017

Dans la continuité de 2018, l'année 2019 a été riche en nouveautés dans le secteur de la mobilité. Projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), homologation WLTP, norme CAFE, etc. : le respect de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone sont plus que jamais à l'honneur sur les routes françaises et européennes. Encouragées par les nombreuses mesures mises en place par le Gouvernement, tant pour les particuliers que côté entreprises, les ventes de véhicules électriques et hybrides ne cessent de progresser. Dans ce contexte qui les incite avec insistance à repenser leur mobilité, comment les actifs français effectuent-ils leurs déplacements domicile-travail et leurs déplacements professionnels ?

Comme les années précédentes, Alphabet France, leader des solutions de mobilité destinées aux entreprises, s'est penché, en cette fin d'année, sur la mobilité des actifs français. Avec 72% d'utilisateurs, la voiture reste le mode de déplacement le plus important ; il perd cependant 9 points en deux ans (76% en 2018, 81% en 2017).

Les chiffres-clés du baromètre 2019

- **72%** des actifs français **utilisent une voiture** dans le cadre de leurs trajets professionnels ou domicile-travail. **C'est 4 points de moins qu'en 2018, et 9 points de moins qu'en 2017.** Les transports en commun sont utilisés par 24% des sondés (-3 points).
- Parmi les utilisateurs de voiture, **75% utilisent une motorisation thermique**, 22% une motorisation électrique ou hybride et 3% disposent des 2 types de véhicule.
- Le temps de trajet domicile-travail moyen est de **23 minutes**. Il est de moins de 20 minutes pour 60,5% des répondants et dépasse les 30 minutes pour 19,7% des personnes interrogées. Ces tendances diffèrent selon la région des sondés et la taille de l'agglomération. **En région parisienne, le temps de trajet est plus long** et dépasse les 30 minutes pour **38,6%** des concernés, de même que pour 24,1% de ceux venant d'agglomérations de 100 000 habitants et plus.
- La distance moyenne des trajets domicile-travail est de **18 kilomètres**.
- La mobilité liée à leurs déplacements dans le cadre du travail **impacte la QVT** (qualité de vie au travail) de **la moitié** des sondés. **14% négativement, 38% positivement.**
- On compte **39,2%** d'utilisateurs de « **transports doux** » (marche à pied, vélo, trottinette, vélo à assistance électrique (VAE), trottinette électrique).
- Le **respect de l'environnement** figure désormais dans le **top 3 des raisons** motivant l'utilisation de **deux ou trois-roues électriques**, de **transports « doux »**, électriques ou non, et des **transports en commun**.
- Seuls **50%** des actifs déclarent avoir la **possibilité de bénéficier de solutions** et/ou de services de mobilité **via leur entreprise** afin d'améliorer leur qualité de vie.
- **15%** des sondés disposent d'un **véhicule de fonction ou de service** mis à leur disposition.
- Le **remboursement des titres de transport en commun** est la **première solution de mobilité proposée** par les entreprises et **utilisée** par les travailleurs.
- **37%** des personnes interrogées pensent qu'**en 2050, les trajets et déplacements professionnels** se feront **en majorité** avec **des véhicules électriques**. 23% pensent qu'ils seront réalisés en majorité via des **véhicules autonomes**.

► L'impact des trajets et des déplacements sur le bien-être au travail

90% des actifs français passent en moyenne **moins de 10 heures par semaine sur le chemin du travail ou en déplacement professionnel**. Le temps de trajet moyen est de **23 minutes** et la distance moyenne est de **18 kilomètres**.

Ces tendances diffèrent toutefois selon la région des sondés. Ainsi, **en région parisienne, le temps de trajet est plus long** : s'il reste de 10 minutes ou moins pour 20,4% et entre 11 et 20 minutes pour 16,9%, il **dépasse les 30 minutes pour 38,6%** des concernés. Au contraire, il est de moins de 10 minutes pour 36,2% des sondés de la région Nord-Est, qui ne sont que 12,4% à mettre plus de 30 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail.

Les chiffres changent également selon la taille de l'agglomération. 67% des personnes vivant dans une agglomération de moins de 100 000 habitants mettent moins de 20 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail, et seuls 15,6% mettent plus de 30 minutes. **Plus l'agglomération est importante, plus le temps de trajet est rallongé** : dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus, 24,1% ont un temps de trajet de plus de 30 minutes.

Si près de la moitié (**48%**) des actifs sondés estiment que la mobilité liée à leurs déplacements dans le cadre du travail n'impacte pas leur QVT (qualité de vie au travail), **un actif sur deux estime qu'elle influe, de manière positive ou négative, sur leur bien-être au travail**.

14% des personnes interrogées déclarent qu'elle a un impact négatif. Parmi les désagréments relevés :

- **la perte de temps : 64%**
- **le stress lié à une fréquentation accrue : 56%**
- le manque de ponctualité : 43%
- le manque de confort : 20%
- le manque de linéarité : 17%

Au contraire, elle a un impact positif pour **38%** des actifs sondés, notamment car elle permet de **profiter d'un moment de calme et de confort : 39% (41,3% des conducteurs de voiture ; 57% des utilisateurs de deux ou trois-roues motorisés)**.

► La voiture, toujours essentielle à la mobilité des actifs français

Le baromètre réalisé par Alphabet France avec l'IFOP révélait fin 2017 que 81% des actifs français utilisaient une voiture personnelle ou de fonction à un moment donné pour leur trajet domicile-travail.

Deux ans plus tard, **la place prépondérante de la voiture dans la mobilité des Français qui travaillent se confirme : 72% des sondés l'utilisent dans le cadre de leur travail, soit près de 3 actifs sur 4**. Parmi eux, **75% roulent avec une voiture thermique**, 22% avec une voiture électrique ou hybride et 3% disposent des 2 types de motorisation.

Ce chiffre, s'il reste important, a tendance à baisser au profit de solutions de mobilité alternatives. Les **utilisateurs de « transports doux »** (marche à pied, vélo, trottinette, vélo à assistance électrique (VAE), trottinette électrique, transports en commun) dans le cadre de leurs trajets domicile-travail et de leurs déplacements professionnels sont **aujourd'hui 39,2%**.

- modes de « transport doux » : **37,6%**
 - marche à pied : 30,8%
 - transports en commun : 24,1%
 - vélo : 14,2%

- trottinette : 2,2%
- autre : 2,2%
- modes de « transports doux » électriques : **5,8%**
 - vélo à assistance électrique : 4,1%
 - trottinette électrique : 2%
 - autre : 1,9%

À noter que les sondés venant d'agglomérations de **moins de 100 000 habitants sont davantage utilisateurs de voitures (85,2%)** thermiques (66,9%) ou électriques (20,2%), tandis que ceux issus de grandes agglomérations leur préfèrent d'autres modes de déplacement : deux ou trois-roues motorisés (10,9%), « transports doux » électriques (8,1%) ou « transports doux » (51,7% -> marche à pied 42,6% ; transports en commun 38,6% ; vélo 18,2%).

En région parisienne, la voiture est également beaucoup moins présente avec seulement 45,1% d'utilisateurs (thermique : 33,5% ; électrique ou hybride : 14,3%), les concernés présentant une part plus importante de piétons (50,3%) et d'usagers de transports en commun (48,7%).

► L'environnement, nouvelle donne dans la mobilité des entreprises

Selon le mode de déplacement utilisé, les motivations diffèrent. Les raisons principales mentionnées par les utilisateurs de voiture, mais aussi de deux et trois-roues motorisés :

- parce que c'est **rapide** :
 - pour **46%** des conducteurs de voitures thermiques,
 - pour **39%** des conducteurs de voitures électriques ou hybrides,
 - pour **58%** des conducteurs de deux et trois-roues thermiques,
 - pour **68%** des conducteurs de deux et trois-roues électriques.
- parce que cela leur donne de **l'autonomie dans leurs déplacements** :
 - pour **43%** des conducteurs de voitures thermiques,
 - pour **31%** des conducteurs de voitures électriques ou hybrides,
 - pour **37%** des conducteurs de deux et trois-roues thermiques,
 - pour **45%** des conducteurs de deux et trois-roues électriques.

En revanche, la 3^{ème} raison évoquée diffère selon le véhicule et sa motorisation :

- **42%** des conducteurs de voitures thermiques mentionnent le **manque de solutions alternatives à l'utilisation d'une voiture**,
- **30%** des conducteurs de véhicules électriques ou hybrides mettent en avant le **confort que ces voitures procurent**,
- **22%** des conducteurs de deux et trois-roues thermiques parlent de **fiabilité** (garantie de ponctualité),
- **30%** des conducteurs de deux et trois-roues électriques citent le caractère **écologique** de leur véhicule.

Avec les deux et trois-roues électriques, le **respect de l'environnement** entre ainsi sur le podium des raisons qui motivent le choix de mobilité des actifs français. Il est également **largement plébiscité par les utilisateurs d'autres modes de transports moins énergivores** : il est la deuxième raison évoquée par les utilisateurs de **transports « doux » non électriques (40%)**, la principale raison pour les utilisateurs de **transports « doux » électriques (50%)** et la troisième motivation des utilisateurs de **transports en commun (39%)**. À noter toutefois que ce critère écologique ne revêt pas la même importance selon la

taille de l'agglomération : si il importe pour 43,2% des personnes utilisant les transports en commun et situées dans les grandes agglomérations (100 000 habitants et plus), il n'est évoqué que par 25,5% des habitants de plus petites agglomérations.

Par ailleurs, **37%** des personnes interrogées pensent qu'en **2050, les trajets et déplacements professionnels se feront en majorité avec des véhicules électriques.**

► Les entreprises, acteurs majeurs de la mobilité de leurs collaborateurs

50% des actifs interrogés déclarent que leur entreprise donne à ses collaborateurs la **possibilité de bénéficier de solutions et/ou de services de mobilité permettant d'améliorer leur qualité de vie au travail.**

- **27%** des sondés bénéficient du **remboursement d'une partie (22%) voire de l'intégralité (5%) des titres de transports en commun** :
 - une solution jugée attractive par **65%** des personnes interrogées (60% pour le remboursement intégral / 51% pour le remboursement partiel)
 - **27%** aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier
- **26%** bénéficient d'un **remboursement des frais kilométriques forfaitaire (15%) ou au réel (12%)**
 - une solution jugée attractive par **76%** (70% pour le remboursement au réel / 65% au forfait) des sondés
 - **37%** aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier
- **15%** disposent d'un **véhicule de fonction ou de service mis à leur disposition de façon permanente (12%) ou ponctuelle (4%)**
 - une solution jugée attractive par **67%** (60% de façon permanente / 52% ponctuellement) des sondés
 - **23%** aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier
- **16%** ont accès à des **espaces de stationnement** (12% pour les vélos, 7% pour les deux et trois-roues motorisés)
 - une solution jugée attractive par **53%** des sondés (46% pour les vélos / 42% pour les deux et trois-roues motorisés)
 - **13%** aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier
- **6%** utilisent un **système de mise en relation entre salariés effectuant le même trajet permettant de pratiquer le covoiturage**
 - **32%** des actifs interrogés ont déjà pratiqué ou pratiquent le covoiturage dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail
 - **44%** des non-pratiquants se montrent intéressés par cette pratique, soit 7 points de plus qu'en 2017
 - une solution jugée attractive par **52%** des sondés
 - **13%** aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier
- **6%** bénéficient de **bornes de recharge électriques** pour les **vélos à assistance électrique (4%)** ou pour les **voitures (3%)**
 - une solution jugée attractive par **51%** des sondés (45% pour les voitures, 41% pour les vélos)
 - **15%** aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier

Le **remboursement des titres de transport en commun** est la **première solution proposée par les entreprises et utilisée** par les travailleurs pour accompagner leur mobilité. L'aspect économique est en effet le premier mentionné parmi les motivations qui incitent les actifs à se déplacer en transports en commun (47%).

Néanmoins, c'est le **remboursement des frais kilométriques** qui est la **solution la plus attendue**. Un résultat qui souligne la préférence des Français pour les déplacements en voiture.

Pour les actifs bénéficiant d'une voiture thermique, électrique ou hybride via leur entreprise, les **principaux avantages** sont :

- **confort et bien-être : 31%**
- **économie financière notamment liée à la suppression du véhicule personnel : 26,2%**
- gain de temps lié à la diminution du temps de trajet : 25,6%
- diminution du stress et gain de sérénité : 18,1%

« La place de la voiture dans le cadre des trajets domicile-travail des actifs français reste importante. Néanmoins, favorisées par l'essor des nouveaux modes de déplacement, par la façon dont les jeunes générations consomment la mobilité et par les différentes mesures du gouvernement, les alternatives à la voiture connaissent une belle progression. Ainsi, la part d'utilisateurs de transports « doux » a plus que doublé en un an : les vélos à assistance électrique, par exemple, ont désormais leur place dans les solutions de mobilité proposées par les entreprises à leurs collaborateurs », constate Stéphane Crasnier, Président-directeur général d'Alphabet France.

« Pour fidéliser leurs salariés et attirer de nouveaux talents, les entreprises doivent s'adapter à leurs besoins en matière de mobilité. Par exemple, en leur proposant des véhicules aux motorisations plus respectueuses de l'environnement (électriques ou hybrides rechargeables) et en facilitant l'accès à des bornes de recharge, ou en leur proposant des véhicules thermiques lorsque l'usage l'exige. Mais aussi en leur offrant des solutions alternatives à l'utilisation quotidienne d'une voiture : mise à disposition de véhicules en autopartage ou déploiement d'un système de covoiturage, par exemple, ce qui contribuera également à réduire notablement leur empreinte carbone », ajoute-t-il.

Méthodologie :

Etude en ligne réalisée par l'IFOP pour Alphabet France du 9 au 15 septembre 2019 auprès de 1005 Français actifs de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'individu, région et taille de l'agglomération).

À propos d'Alphabet

Leader des solutions de mobilité en Europe, en Australie et en Chine, Alphabet accompagne et conseille les entreprises pour la mise en œuvre de solutions de mobilité économiques et durables. Filiale du BMW Group, Alphabet

dispose d'une expertise reconnue en matière de gestion de flotte et de location longue durée, à l'échelle locale et internationale. Au-delà du conseil et du financement, Alphabet propose des produits et des services innovants et sur-mesure permettant de répondre précisément aux besoins des entreprises pour la gestion de leur flotte.

Alphabet est présent dans 30 pays et gère pour ses clients une flotte de plus de 700 000 véhicules. En France, Alphabet gère un portefeuille de plus de 99 000 véhicules de toutes marques pour ses clients et occupe la 4ème place sur le marché de la location longue durée multimarque.

Fort de son expertise et maîtrisant parfaitement les nouvelles technologies, Alphabet est un pionnier de la création de solutions de mobilité innovantes, comme AlphaElectric, une solution complète pour l'intégration de véhicules électriques dans la flotte des entreprises, AlphaCity, une offre d'autopartage spécialement conçue pour les entreprises, AlphaRent, qui répond avec flexibilité aux besoins temporaires de mobilité des entreprises et AlphaGuide, une application mobilité pour les conducteurs.

Pour suivre les actualités d'Alphabet France en temps réel : [site internet](#) · [LinkedIn](#) · [Facebook](#) · [Twitter](#)